



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 16071

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la réduction des horaires d'enseignement d'histoire et géographie dans les collèges. L'introduction des itinéraires de découverte (IDD) dans les classes de 5e depuis la rentrée 2002 a conduit à diminuer d'une demi-heure ces horaires. L'extension prévue de ces IDD en classe de 4e à la rentrée 2003 risque d'entraîner une réduction similaire. Dans la mesure où cette évolution est préjudiciable aux élèves et appauvrit les acquis qu'ils retirent de l'école, il lui demande quelles sont ses intentions pour préserver les conditions d'un enseignement de qualité en histoire et géographie.

Texte de la réponse

L'observation de l'évolution des horaires au collège entre 1972 (arrêté du 2 mai 1972) et 2002 (arrêté du 29 mai 1996, modifié par l'arrêté du 14 janvier 2002) fait apparaître pour l'histoire, la géographie et l'éducation civique une variation d'une demi-heure, les horaires actuels, trois heures hebdomadaires, étant les mêmes que ceux de 1977. Là où les itinéraires de découverte sont mis en place, l'horaire peut se voir augmenter d'une heure. En effet, les exigences et les pratiques didactiques ont profondément changé. Aujourd'hui, comme le ministre le soulignait en demandant une relecture de l'ensemble des programmes du collège, ce sont bien la maîtrise des langages et la constitution d'un socle commun fondé sur des valeurs partagées qui doivent être recherchées à chaque niveau. C'est dans ce cadre et avec ces finalités que les itinéraires de découverte ont été introduits au cycle central. Ils s'ajoutent au tronc commun et contribuent à l'acquisition de connaissances et à la construction de compétences inscrites dans les programmes de ce cycle. Dispositif au service des enseignements, les itinéraires de découverte favorisent les convergences disciplinaires. Il s'agit, en effet, de permettre aux élèves de dépasser la mosaïque des savoirs, pour, à terme, être capables d'appréhender le monde dans ses évolutions. Contribuer à la formation d'un citoyen adulte autonome, conscient des évolutions qui touchent notre monde, exerçant sa raison critique dans une cité à laquelle il participe activement, est l'une des missions fondamentales de notre système éducatif : l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique y concourt pleinement.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16071

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2637

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7307